

**Des voix:** D'accord.

(La Chambre se forme maintenant en comité pour l'étude du bill S-13, tendant à modifier l'annexe A de la loi sur les banques sous la présidence de M. Béchar.)

Sur l'article 1—

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, on devrait peut-être inscrire au compte rendu que la raison de l'étude rapide de ce bill c'est qu'il ne fait que modifier la raison sociale anglaise d'une certaine banque.

L'article 1 est adopté.

Le titre est adopté.

(Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.)

**M. Baldwin:** Un rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Puis-je dire au ministre que ce devrait être pour lui un exemple de l'éloquence du silence.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchar):** La Chambre passe maintenant aux avis de motions (documents).

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES DEMANDE DE DOCUMENTS

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Je voudrais juste dire, monsieur l'Orateur, qu'il y a eu certaines discussions. Nous de ce côté-ci de la Chambre sommes d'accord pour réserver les trois premiers avis de motions du fait que les députés qui les ont présentés ne sont pas prêts à continuer. Nous sommes prêts à étudier le n° 65 au nom du député de Skeena (M. Howard).

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchar):** Est-ce entendu?

**Des voix:** C'est entendu.

## LES AFFAIRES INDIENNES

### CORRESPONDANCE RELATIVE À LA DÉCLARATION DE POLITIQUE DU MINISTRE

La Chambre reprend le débat, interrompu le jeudi 20 novembre, sur la motion de M. Howard (Skeena):

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toutes les notes prises à l'occasion de toute rencontre ou conversation entre le gouvernement ou un de ses organismes ou ministères et un gouvernement provincial ou un de ses organismes ou ministères depuis le 25 juin 1969, relativement à la déclaration de politique concernant

[M. l'Orateur suppléant (M. Béchar).]

les affaires indiennes qu'a faite à la Chambre des communes l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le 25 juin 1969.

**M. Colin D. Gibson (Hamilton-Wentworth):** Monsieur l'Orateur, personne ne critique le gouvernement pour sa politique indienne énergique et pour la façon dont le ministre est allé rencontrer le peuple indien du Canada. Aucun ministre n'a davantage changé de façon de faire. Il a fait des efforts énergiques à tous les niveaux pour avoir des réunions avec les Indiens, là où ils vivent comme dans les bureaux du gouvernement.

Je prétends que c'est se moquer totalement de la démocratie que de forcer le gouvernement à publier des communications entre ministères avant que ceux-ci y consentent. S'ils ne veulent pas divulguer des documents confidentiels, ils ne devraient pas y être contraints. Cela ne fait que mettre le gouvernement dans l'embarras et entraver l'action des fonctionnaires qui s'acquittent d'une lourde tâche.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Gibson:** Vous riez parce que vous aimez mettre la main sur toutes sortes de dossiers officiels et vous livrer à une véritable chasse aux sorcières à la McCarthy. Voilà qui peint le NPD. Vous n'êtes pas prêts à dialoguer ouvertement. Vous voulez mettre le nez dans les dossiers pour y pêcher toutes sortes de choses.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, je vous prie.

**M. Gibson:** C'est dans...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, je vous prie. L'honorable député veut-il bien se rasseoir? Je lui rappelle qu'il devrait adresser ses observations au président plutôt qu'aux députés d'en face.

• (5.10 p.m.)

**M. Gibson:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'exprimais simplement ma réaction devant l'attitude critique, malveillante et indiscreète adoptée par les députés du Nouveau parti démocratique. Ils ne cessent de fourrer le nez dans les dossiers du gouvernement ils cherchent toujours anguille sous roche...

**Une voix:** C'est terrible, en vérité!

**M. Gibson:** C'est terrible car c'est un défi au règne du droit. Tout citoyen canadien a le droit d'être traité sur le même pied que les autres, aux yeux de la loi. Cela signifie que